



14ème législature

Question N° : 93883	De M. Nicolas Bays (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 08/03/2016		

Texte de la question

M. Nicolas Bays attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'obtention d'un statut de profession intermédiaire pour les infirmières et les infirmiers anesthésistes. L'obtention de ce statut leur garantirait un champ de compétences exclusif qui protégerait leur autonomie professionnelle ainsi que la valeur de leur diplôme. Ce serait, à terme, protéger leur savoir-faire mondialement reconnu ainsi que la qualité des soins qui dépend de la présence de ces professionnels aux côtés des chirurgiens.